



Art & Fenêtres

VISIBLEMENT
L'ENSEIGNE *préférée* DES FRANÇAIS*

PROCOLE SANITAIRE COVID 19

DESTINE A NOS COLLABORATEURS LORS DE NOS INTERVENTIONS PROSPECTS CLIENTS

Afin de préserver votre santé et celles des clients , prospects , lors de vos entretiens commerciaux et ou interventions, lors de votre circulation et interventions dans nos agences , nous vous demandons de respecter les mesures sanitaires suivantes afin de minimiser les risques de contamination au Coronivirus.

Si l'une de ces mesures n'est pas respectée, l'intervention sera interrompue immédiatement

- 1 Respecter les gestes barrières(voir liste en PJ)
- 2 Porter le masque fourni par l'entreprise et respecter les consignes d'utilisation
- 3 Respecter une distanciation minimale de 1,50Mètre avec le ou les personnes présentes lors du RV(Préconiser les RV à L'extérieur Terrasses
- 4 Ne pas toucher ou manipuler d'autres matériaux que ceux nécessaires à votre intervention
- 5 Avant et après intervention Nettoyer et demander au client de nettoyer toute surface ayant été en contact avec vous et le matériel nécessaire à l'intervention avec une lingette spray ou autre produit désinfectant .
- 6 Eviter d'être en contact avec tout objet bibelot matériel et autre non nécessaire à votre intervention
- 7 Utiliser un Stylo personnel
- 8 Nettoyer et désinfecter votre matériel avant de rentrer chez vous

Fenêtres - Portes - Portails - Volets
Ets Genieys c'est aussi : Stores - Pergolas - Automatismes & Domotique

*1^{er} ou 1^{er} ex-aequo parmi les 3 premiers fabricants de fenêtres français. Selon une étude de juin 2015 réalisée sur un échantillon de 500 personnes.

ETS GENIEYS

40, ROUTE DE SÈTE - 34300 AGDE - TÉL. 04 67 944 997
ZAC DE MONTIMARAN - 34500 BÉZIERS - TÉL. 04 67 315 315

E-mail : info@genieys.com - www.genieys.com

Entreprise indépendante concessionnaire du réseau Art & Fenêtres
Société à Responsabilité Limitée au capital de 168 000 € - Siret: 3789484700049 - APE 4332 A
TVA Intracommunautaire FR 63 378 948 947

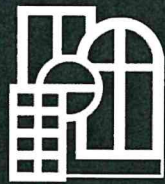
CHECK LIST INTERVENTION METRAGE CHEZ UN CLIENT PARTICULIER

Document à compléter pour chaque intervention

A faire	Oui	Non	Commentaire
Au préalable, vérifier avec le client les conditions d'intervention permettant de respecter les consignes sanitaires			
Acception du client du protocole sanitaire de l'entreprise			
Désinfection des surfaces contact véhicule (dans le cas d'un usage commun)			
Désinfection des éléments, outils et matériel individuel avant et après intervention			
Mise à disposition des EPI et équipements particuliers Covid-19 (masques, gants, lunettes, sur chaussure, gel ou solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, etc)			
Respecter la distance de sécurité d'un mètre			
Respecter les gestes barrières			
Lavage des mains : eau + savon liquide essuie-mains à usage unique			
Accès aux sanitaires sur chantier			
Personnes présentes lors de l'intervention (client, famille, entourage, entreprises)			
Présence de coactivité			
Plan de circulation du chantier			
Tous les consommables utilisés et souillés sont emportés dans un sac fermé			

Extraits guide OPPBTP du 2/04/2020 et préconisations UFME

ETS GENIEYS
 Art et fenêtres, l'art d'être unique
 fenêtres, stores, volets
 40, rte de Sète – AGDE – 04 67 944 997
 ZAC Montimaran – BEZIERS – 04 67 315 315
 genieys.com
 RCS 378 948 947 00015



ATTESTATION DE POURSUITE D'ACTIVITE CHANTIER

Je soussigné (e).....salarié de l'entreprise certifie

- Avoir pris connaissance des mesures de prévention sanitaires liées au Coronavirus et les accepter
- Respecter le protocole sanitaire mis en place ce jour au sein de mon entreprise ainsi que les mesures de sécurité sanitaire prises dans le cadre de toute intervention chantier
- Avoir pris connaissance du questionnaire de vérification de mon état de santé.
- Avoir pris connaissance de la liste des maladies avec facteur aggravant – Personnes à risque dites « fragiles » et ne pas être dans l'un des cas à ce jour.
- Avoir pris connaissance de la possibilité d'utiliser mon droit de retrait si je ne souhaite plus exercer mon activité durant la période de confinement actuellement en cours, dans le cas où l'exercice de mon activité professionnelle représenterait un danger grave et imminent de contamination.

Je m'engage à :

- Faire respecter les mesures de sécurité sanitaires de mon entreprise aux clients et fournisseurs de l'entreprise. Dans le cas de non-respect de ces mesures par le client ou fournisseur de l'entreprise, je devrai interrompre mon intervention et formaliser cette interruption par écrit ou en faire part à mon employeur
- Compléter le questionnaire de vérification de mon état de santé et à prendre contact avec mon médecin si présence d'un ou plusieurs symptômes identifiés dans ce questionnaire. Mon employeur recevra un arrêt de travail si maladie avérée
- Me déclarer auprès des services des caisses d'assurance maladie si je suis atteint par l'une des maladies avec facteur aggravant ou étant considéré comme personne à risque

Fait pour valoir ce que de droit.

A....., le

Signature du salarié

ETS GENIEYS

Art et fenêtres, l'art d'être unique
fenêtres, stores, volets

40, rte de Sète – AGDE – 04 67 944 997
ZAC Montimaran – BEZIERS – 04 67 315 315

genieys.com

RCS 378 948 947 00015



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)